



SNPES-PJJ/FSU Secrétariat Régional Grand Centre

Correspondance: SNPES-PJJ/FSU - STEMOI

25/27 rue de Mulhouse 21000 DIJON

Courriel: srcentre.bourgogne.snpespjjsu@gmail.com

Téléphone: 06.74.78.52.92 (répondeur)

site Internet : www.snpespji-fsu.org



Compte-rendu du Comité Technique Inter-Régional Grand Centre du 5 novembre 2015 à Dijon

Le CTIR du 20 octobre n'avait pas pu se tenir, comme nous vous en rendions compte par mail suite au Boycott de l'instance par le SNPES-PJJ/FSU et la CGT-PJJ. L'administration l'a donc reconvoqué le 5 novembre pour examiner principalement la restructuration des services de la PJJ de l'Aube Haute Marne. D'autres points devaient être examinés mais le débat et les prises de position se sont cristallisés sur ce point. Sur les quatre organisations syndicales composant le CTIR, seule la CFDT n'a pas fait de déclaration liminaire. Voici celle de la délégation SNPES-PJJ/FSU :

Déclaration liminaire du SNPES-PJJ/FSU : CTIR Grand Centre du 05 Novembre 2015

« Des voyous », voilà comment sont qualifiés les salariés d'AIR FRANCE exaspérés par la casse sociale et humaine dont ils sont les victimes. Le premier ministre se trompe de cible, car pour une chemise déchirée, combien de vies vont être brisées par ces suppressions d'emplois. C'est la conséquence directe d'une logique purement financière et comptable, que notre administration pratique aussi avec zèle depuis plusieurs années.

Quelque mois après l'arrivée de Madame SULTAN, dont la note d'orientation nous avait permis d'imaginer ou d'espérer un changement bénéfique aux mineurs et aux agents, force est de constater que les logiques issues de la RGPP, renommée MAP, sont toujours à l'œuvre. **De tableau en reporting, de rapports mensuels en démarche qualité, on tend à faire de la PJJ une entreprise comme les autres.** Cette logique comptable est préjudiciable tant aux usagers qu'aux professionnels, qui voient leurs conditions d'accueil et de prise en charge ainsi que les conditions de travail se dégrader de jour en jour.

Vous nous convoquez aujourd'hui principalement pour entériner la restructuration juridique du territoire 10/52. Nous constatons le même écart entre les paroles et les actes, les intentions et les moyens. Nos collègues du territoire, avant même la mise en place officielle de cette restructuration, nous font état des conséquences désastreuses de cette politique :

- **Une charge de travail démesurée** (par exemple les collègues de Saint-Dizier exercent une quarantaine de suivis de jeunes par agent alors qu'ils sont à 80%), que l'on constate aussi bien dans l'Aube qu'en Haute-Marne.
- **Une dégradation des conditions d'accueil des jeunes et des familles**, faute de secrétariat notamment sur l'antenne de Saint-Dizier, ou site d'accueil selon que l'on lise vos promesses le 6 Mai dernier dans le journal de la Haute-Marne ou le projet de restructuration qui nous a été fourni.
- **Les magistrats viennent d'exprimer auprès de l'administration leur mécontentement** quant à la baisse de la qualité des prises en charge, sans pour autant remettre en cause le professionnalisme des agents.
- **le management territorial 10/52 depuis la rentrée, après avoir été notoirement absent, se résume aujourd'hui à sa définition étymologique, à savoir : « l'art de dresser les chevaux ».**

Depuis deux ans, les agents vivent dans l'incertitude, ne pouvant compter que sur leur bonne volonté pour assurer la prise en charge des jeunes et la continuité du service public. La fuite des cadres sur ce territoire est d'ailleurs révélatrice du mal-être ambiant.

Cette nouvelle organisation provoque un immense mécontentement, chez les magistrats, dans la sphère politique, chez les agents évidemment. **Les familles et les jeunes sont les grands oubliés de cette restructuration.**

Appelée « antenne » dans vos propos dans l'article de presse du Journal de la Haute Marne du 6 Mai 2015, « site d'accueil » dans votre projet de restructuration, l'intervention éducative à Saint-Dizier est devenue inexistante dans le projet d'arrêté préfectoral ! Permettez-nous donc de douter de la pérennité de vos promesses quant au maintien de ce service public de proximité. « Quand c'est flou, il y a un loup », disait une ancienne ministre.

Le projet que vous nous soumettez, déjà ficelé, indigent sur le plan des documents fournis, est inacceptable. Nous ne prêterons pas le flanc à cette entreprise de destruction massive. C'est la raison pour laquelle nous avons boycotté le Comité Technique Inter-Régional du 20 octobre et c'est pourquoi nous voterons ce jour contre votre projet, rejeté massivement par les personnels.

La délégation SNPES-PJJ/FSU au CTIR Grand Centre
Philippe AYMARD
Françoise DUCROT RAFFARD
Laurent TISSIER
Laurence ROBERT
Fabien MONOT

ECHANGES

L'administration a répondu aux déclarations des organisations syndicales. Néanmoins il est fait un constat global de blocage que cela soit sur la méthode employée lors des processus de restructuration/fermeture d'unités et de services, l'analyse des besoins des territoires en matière d'insertion ou d'intervention des équipes de milieu ouvert et les moyens à déployer en regard des besoins.

L'administration défend une logique de réorganisation territoriale basée sur la priorité à l'inter départementalisation des services alors que la plupart des organisations syndicales, dont la nôtre, défend l'opérationnalité du niveau départemental (proximité des publics, des partenaires et des bassins de vie) dans nos régions.

Deux logiques s'opposent également en terme de moyens : la logique défendue par l'administration qui prétend maintenir voir développer le service public de la PJJ malgré le contexte de rigueur budgétaire et celle que nous défendons qui vise à stopper la saignée opérée ces dernières années sur nos territoires, notamment dans l'Aube Haute Marne (fermeture de la DD 52, du foyer de Chaumont, de l'UEAJ de Troyes) et qui trouverait son acmé avec la fermeture de l'UEMO de Saint Dizier.

Pour cela, il faut avoir le courage politique d'interpeller les pouvoirs politiques en place : DPJJ, Ministère de la Justice, parlementaires pour les mettre devant leurs responsabilités, ce que notre organisation n'a cessé de faire ces deux dernières années aux côtés des personnels et des partenaires de la PJJ. On ne peut pas faire de l'éducatif avec des bouts de chandelle. Il faut des moyens humains et matériels pour prendre en charge les jeunes en grande difficulté sociale, scolaire et familiale que nous confient les magistrats et sortir enfin de l'indigence.

VOTES

Après trois heures d'échanges parfois passionnés, l'administration a soumis au vote son projet de restructuration territoriale 10/52.

Le projet de la direction de la PJJ présenté, vise à créer un STEMOI Aube Haute Marne ayant son siège à Chaumont et qui comprendrait 2 UEMO : Troyes et Chaumont (Saint Dizier serait fermée, mais un local serait maintenu pour recevoir les jeunes et les familles du bassin bragard) et une UEAJ territoriale à 3 implantations (Troyes, Saint Dizier et Chaumont).

Vote : 10 voix contre (5 SNPES-PJJ/FSU ; 2 CGT-PJJ ; 2 UNSA-PJJ et 1 CFTD) – projet repoussé à l'unanimité

Les organisations syndicales ont proposé de façon unitaire un **avis alternatif au vote**, relayant un avis SNPES-PJJ/FSU – CFDT voté à l’unanimité au CTT 20/52 précédemment.

Le CTIR Grand Centre convoqué le 05 Novembre 2015 se prononce pour :

- des UEMO reconnues dans leurs spécificités territoriales actuelles, Chaumont, Saint-Dizier, Troyes, maintenant une proximité en lien avec la réalité des terrains.
- qu’elles restent destinataires des mesures transmises par leurs juridictions respectives.
- que les moyens nécessaires à leur fonctionnement soient garantis, pour un travail de qualité dans l’intérêt des familles.

- 2 UEAJ : une unité basée à Troyes, et une dans le 52 s’appuyant sur les pôles de Chaumont et Saint-Dizier. Cela permettrait de garantir la proximité avec les publics, ainsi que les moyens nécessaires au maintien et au développement des projets d’insertion.

Vote : 10 voix pour (5 SNPES-PJJ/FSU ; 2 CGT-PJJ ; 2 UNSA-PJJ et 1 CFDT) – **projet adopté à l’unanimité**

Suite à ce vote qui a déjugé l’administration, celle-ci est dans l’obligation légale de réunir de nouveau le CTIR, ce qui sera fait ce vendredi 27 novembre à Dijon.